

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

## PROGRAMME FAN ASM SAISON 2017-2018 - CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

### 1 – Objet du Programme FAN ASM

---

Les présentes conditions générales d'utilisation ont vocation à régir les conditions dans lesquelles ASM CLERMONT AUVERGNE, Société Anonyme Sportive Professionnelle au capital de 7 336 875 euros dont le siège social est situé 35 rue du Clos Four – 63028 Clermont Ferrand et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro 419 240 593 propose à la clientèle un programme de fidélisation (ci-après le « **Programme FAN ASM** »), ainsi qu'une carte de membre (ci-après la « **Carte FAN ASM** »).

Le Programme FAN ASM permet au Titulaire du Compte FAN ASM (ci-après le « Titulaire »), sur présentation de sa Carte FAN ASM ou sur renseignement de son N° Membre lors d'une utilisation internet, de cumuler des points lors de ses achats dans les différentes structures d'ASM CLERMONT AUVERGNE participant à l'opération.

L'achat de certains produits dans ces structures ASM CLERMONT AUVERGNE permet ainsi au Titulaire de cumuler des points, stockés dans une Cagnotte personnelle (ci-après la « **Cagnotte** ») et présentée sur son Compte FAN ASM « suivi de mes points ». La Cagnotte regroupera également les avantages acquis par le Titulaire à l'achat de la carte. ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer des niveaux d'adhésion, certains avantages et services associés, ainsi que le montant des adhésions.

### 2. Adhésion au Programme FAN ASM

---

Le Titulaire s'inscrit au Programme FAN ASM en remplissant le formulaire d'inscription figurant à cet effet sur le site [www.fan.asm-rugby.com](http://www.fan.asm-rugby.com) (ci-après le « **Site Internet** »). Aucune inscription au Programme FAN ASM ne sera prise en compte par courrier ou par téléphone.

L'inscription devra comporter l'intégralité des renseignements demandés pour être effective. Dès la fin de son inscription, le Titulaire se verra adresser son n° FAN pour pouvoir le communiquer lors de ses passages en caisse et commencer à cumuler des points lors d'achats en ligne ou dans les

structures ASM CLERMONT AUVERGNE participantes, et ainsi bénéficier de ses premiers avantages.

L'adhésion au Programme FAN ASM est de 29€ TTC et donne accès à des avantages décrits précisément sur le Site internet.

### **3. Acquisition des « points »**

---

Les Points crédités sur le Compte FAN ASM sont attribués au Titulaire lors de son passage en caisse ou guichet sur présentation de sa Carte FAN ASM, ou bien en ligne sur renseignement de son n° FAN. Le nombre de points crédités se base sur l'échelle suivante : 1€ dépensé égal 1 point cumulé avec une limitation de 150 points par achat et par centre de profit. Ce qui veut dire qu'un achat de 50€ rapporte 50 points et qu'un achat de 200€ rapporte 150 points. Les frais de port n'amènent pas de crédit de points, de même que les frais d'adhésion (29€ pour devenir FAN ASM).

Les structures ASM CLERMONT AUVERGNE permettant le cumul de points sont : le service billetterie du Stade Marcel-Michelin, la billetterie ASM CLERMONT AUVERGNE en ligne, les boutiques ASM, la boutique ASM en ligne, ASM EXPERIENCE, la billetterie ASM EXPERIENCE en ligne, l'achat de prestations Buvette en ligne, la brasserie THE OVAL et le restaurant l'EN-BUT.

Pour chaque passage en caisse (en magasin ou en ligne), une seule Carte FAN ASM ou un seul n° FAN ASM sera accepté.

Le Titulaire pourra à tout moment consulter le nombre de points cumulés sur son compte ainsi que les avantages acquis par ses dépenses de points depuis son compte FAN ASM disponible sur internet. Il pourra notamment y consulter l'historique de ses achats, activités, ainsi que les crédits des points, dépenses de points ou l'utilisation d'avantages effectués.

En cas de contestation sur le montant des points crédités, le Titulaire pourra porter réclamation auprès du service Marketing d'ASM CLERMONT AUVERGNE, en se connectant sur le Site Internet dans la rubrique « *Contactez-nous* », ou par mail à [fan.asm@asm-rugby.com](mailto:fan.asm@asm-rugby.com), moyennant l'envoi de l'original du ticket de caisse ou de la facture.

La Cagnotte cumulée (points) ne peut pas être cédée. Elle n'est ni remboursable, ni échangeable en espèces. Aucune monnaie ne sera rendue.

Pour connaître le solde et la durée de validité de sa Cagnotte, le Titulaire est notamment invité à se connecter sur le Site Internet.

## **4. Conditions d'utilisation de la Cagnotte et des avantages**

---

Les avantages du Programme FAN ASM 2017-2018 prennent effet le 1 septembre 2017 à 00h00.

Pour utiliser ses avantages et les Points cumulés dans sa Cagnotte, le Titulaire du compte FAN ASM devra obligatoirement avoir adhéré au programme FAN ASM de la saison sportive en cours, comme décrit en Section 2.

En fin de saison sportive (30 juin 2018 à minuit), le Titulaire d'un Compte FAN ASM verra son statut de FAN ASM disparaître et les avantages liés à ce statut disparaître de fait. Le Titulaire redeviendra simple supporter et conservera les points cumulés dans sa Cagnotte, dans la limite des 24 mois glissants présentés en section 4.2.

Selon sa volonté, il pourra devenir à nouveau FAN ASM, la saison suivante, moyennant le paiement d'une nouvelle adhésion, afin de bénéficier des avantages liés à ce statut pour la nouvelle saison sportive.

### **4.1 Conditions d'utilisation des avantages**

Les avantages « 1 sticker exclusif à récupérer à la boutique », « 1 Ecocup exclusif à aller chercher aux buvettes dédiées jours de match », « 1 Apéritif de bienvenue pour chaque repas à l'EN-BUT », « 1 café offert à chaque repas à la brasserie THE OVAL », « 1 entrée à ASM EXPERIENCE (Espace ludique) » sont soumis à la présentation de la Carte FAN ASM du Titulaire lorsque celui-ci veut profiter desdits avantages dans les points de contacts physique de l'ASM CLERMONT AUVERGNE (Boutiques ASM, ASM EXPERIENCE, Brasserie THE OVAL, restaurant l'EN-BUT). Si le titulaire n'a pas encore reçu sa Carte Membre à son domicile, il pourra présenter son numéro FAN ASM qu'il aura reçu par mail au moment de son adhésion.

Attention, les jours de match, le titulaire devra impérativement avoir sa carte FAN ASM pour profiter de ses avantages pour la simple raison que les opérateurs des différents centres de profit n'auront pas le temps de traiter le crédit de points sans la carte FAN ASM. Pour le sticker exclusif à récupérer à la boutique, il est conseillé au titulaire de venir le récupérer durant les moments de faibles d'affluences comme la mi-temps.

Du fait de son statut FAN ASM, les avantages acquis par le Titulaire, hors Points cumulés, devront être utilisés lors de la saison sportive en cours au moment de l'adhésion (fin de saison définie au 30 juin 2018).

Les avantages non utilisés à la fin de leur période de validité par le Titulaire seront alors perdus et supprimés de la Cagnotte.

## 4.2 Conditions d'utilisation de la Cagnotte

Pour utiliser les Points cumulés dans sa Cagnotte, le Titulaire du compte FAN ASM aura impérativement dû valider préalablement le courriel de confirmation qui lui aura été adressé suite à son adhésion au Programme FAN ASM 2017-2018.

Les Points crédités sont utilisables par les Membres 2017-2018 à partir du lendemain du jour de crédit, et sont valables pendant 2 (deux) ans glissants, à compter de leur date de crédit. Ils ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre des espèces.

Dans la limite des stocks disponibles, les Points cumulés seront utilisables par le Titulaire pour acquérir des produits, qui seront présentés dans un catalogue spécifique, disponible depuis le Site Internet (ci-après le « **Catalogue Avantages FanASM** »). Les Points ne pourront être utilisés que s'ils permettent d'acquérir l'entièreté d'un produit, ils ne permettront donc en aucun cas d'acquérir partiellement un produit du Catalogue.

Dans ce Catalogue Avantages FanASM, à chaque produit sera ainsi associé un certain nombre de Points à dépenser pour acquérir ledit produit. Le titulaire devra retirer son produit directement au stade Marcel Michelin.

ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de modifier (ajout/suppression) à sa guise les produits présents au catalogue et donc éligibles au Programme FAN ASM, ainsi que le nombre de Points à dépenser pour les acquérir.

ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de choisir par quel moyen chaque expérience est réservable par le Titulaire (« 1er arrivé = 1er servi » ou tirage au sort). Dans le cadre d'un tirage au sort, il sera précisé au Titulaire son obligation de s'inscrire au dit tirage au sort pour pouvoir avoir une chance d'être tiré au sort. Le Titulaire devra également avoir le nombre de Points minimum précisé pour avoir une chance d'être tiré au sort.

Concernant les produits immatériels, de type expérience stade/club, ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de faire évoluer à sa guise les disponibilités de ces produits (dates, fréquence, quantités) ainsi que le nombre de Points à dépenser pour les acquérir.

Concernant les produits immatériels, de type expérience stade/club, ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit d'annuler ou stopper la participation du Titulaire ayant réservé si le comportement de ce dernier est considéré comme inapproprié.

Concernant les produits matériels, de type produits dérivés, il ne sera pas possible pour le Titulaire d'un compte FAN ASM d'échanger ses Points contre ces produits directement aux boutiques ASM (situées au Centre Commercial Carré Jaude 2 Place de Jaude 63100 Clermont-Ferrand – au Parc des Sports Marcel Michelin 35 Rue du clos Four 63100 Clermont-Ferrand et au Centre Commercial Nacarat Boulevard Saint Jean Zone industrielle le Brezet 63100 Clermont-Ferrand).

Les réductions acquises dans les structures ASM CLERMONT AUVERGNE participantes par le Titulaire du compte FAN ASM dans le cadre du Programme FAN ASM ne sont pas cumulables avec des soldes ou toute offre en cours sur les produits vendus par les structures ASM CLERMONT AUVERGNE participantes au Programme FAN ASM.

Il sera par contre possible pour le Titulaire de dépenser ses Points cumulés dans sa Cagnotte pour acquérir un produit soldé ou bénéficiant d'une offre promotionnelle. L'utilisation des Points pour acquérir un produit ne pourra également être cumulée à aucun autre avantage acquis dans le cadre du Programme FAN ASM, ni cumulable à la moindre réduction.

Lorsque le Titulaire fera le choix de dépenser tout ou partie de ces Points cumulés pour acquérir un produit du catalogue, aucun point ne sera crédité dans sa Cagnotte pour cette opération.

Tout produit acquis par des Points ne fera l'objet d'aucun échange, ni remboursement en monnaie, ni remboursement en Points, ni avoir (monnaie ou Points).

## **5. Edition de la Carte FAN ASM**

---

Chaque personne adhérant pour la première fois de la saison 2017-2018 au Programme FAN ASM, se verra éditer et envoyer par courrier une Carte FAN ASM personnalisée (photographie d'identité si cette option a été choisie par le titulaire, nom, prénom, n° membre), à condition de transmettre une photo d'identité au format exigé directement depuis son espace FAN ASM sur le Site Internet ([www.fan.asm-rugby.com](http://www.fan.asm-rugby.com)), ou bien par mail à [fan.asm@asm-rugby.com](mailto:fan.asm@asm-rugby.com), et d'avoir préalablement validé son inscription par confirmation de son adresse email.

Toute inscription incomplète restera invalidée, et aucune Carte FAN ASM ne sera adressée au Titulaire.

ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve en outre le droit de refuser une photographie d'identité dont le contenu, la forme ou la qualité serait jugés inappropriés.

Une fois la photographie validée (si cette option a été choisie par le titulaire), une Carte FAN ASM sera automatiquement adressée au Titulaire sous 1 mois, par voie postale.

Cette carte FAN ASM est strictement personnelle. Elle ne peut être cédée. Elle n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement.

Tout manquement grave par le Titulaire aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte FAN ASM par celui-ci ou par tout tiers agissant pour son compte, entraînera de plein droit la radiation du Titulaire du Programme FAN ASM, la désactivation de sa Carte FAN ASM, l'annulation des points/avantages cumulés dans sa Cagnotte, après mise en demeure, adressée par courrier recommandé avec accusé de réception, restée sans effet dans le délai de 1 (un) mois.

ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve, en outre, le droit d'engager toute action judiciaire pour faire valoir ses droits à réparation du préjudice subi.

## **6. Vol, Perte et Endommagement de la Carte FAN ASM**

---

En cas de vol, perte, ou endommagement de la Carte FAN ASM, une nouvelle Carte FAN ASM pourra être éditée pour le Titulaire.

Pour ce faire, le Titulaire devra contacter le service FAN ASM par mail ([fan.asm@asm-rugby.com](mailto:fan.asm@asm-rugby.com)) pour faire désactiver sa Carte FAN ASM volée, perdue ou endommagée et la remplacer par une nouvelle Carte FAN ASM, présentant un nouveau numéro de carte unique. Les Points et avantages cumulés sur l'ancienne Carte FAN ASM seront automatiquement transférés sur la nouvelle Carte FAN ASM.

Une participation de 10€ sera demandée au Titulaire pour la réédition de sa carte.

Entre le moment où la Carte FAN ASM a été volée, perdue ou endommagée et celui où le Titulaire contacte ASM CLERMONT AUVERGNE pour la désactiver, le Programme FAN ASM est dégagé de toute responsabilité de

l'utilisation frauduleuse des Points et avantages cumulés sur le Compte FAN ASM.

Aucune demande de remboursement des Points et avantages frauduleusement utilisés ne sera recevable.

## **7. Anomalies de fonctionnement**

En cas de dysfonctionnement, ASM CLERMONT AUVERGNE s'engage à rétablir dans les meilleurs délais le Programme FAN ASM et à conserver les Points et avantages cumulés sur le Compte FAN ASM du Titulaire, sauf cas de force majeure la mettant dans l'impossibilité de récupérer les informations liées au Compte FAN ASM.

## **8. Désactivation de la Carte FAN ASM**

---

En cas de non utilisation de la Carte FAN ASM par son Titulaire pendant une période continue de 1 (un) an à compter de son activation sur le Site Internet, ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de désactiver la Carte FAN ASM. Cette désactivation sera effective dans le délai de 1 (un) mois après notification par courrier ou courriel au Titulaire. ASM CLERMONT AUVERGNE s'engage à cesser d'exploiter toute information nominative relative au Titulaire à compter de la désactivation de sa Carte FAN ASM.

Le Titulaire garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

L'adresse e-mail du Titulaire est une information essentielle permettant à ASM CLERMONT AUVERGNE de gérer le Compte FAN ASM du Titulaire. Dès lors, dans l'hypothèse où l'information relative à son adresse email serait erronée ou absente, ASM CLERMONT AUVERGNE se dégage de toute responsabilité concernant un manque d'information auprès du Titulaire.

ASM CLERMONT AUVERGNE en informera le Titulaire, qui disposera d'un délai de 1 (un) mois pour procéder à la modification de ses données. A défaut de modification dans ce délai, ASM CLERMONT AUVERGNE sera en droit de désactiver la Carte FAN ASM.

## **9. Modification des conditions générales d'utilisation**

---

ASM CLERMONT AUVERGNE se réserve le droit de modifier les Conditions Générales d'Utilisation à tout moment, par l'envoi d'une lettre simple ou d'un courriel au Titulaire, moyennant le respect d'un préavis raisonnable.

## 10. Résiliation

---

Le Titulaire peut, à tout moment, résilier le contrat qui le lie au Programme FAN ASM par le biais des présentes Conditions Générales d'Utilisation, sans formalité et sans préavis préalable. Cette résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit d'ASM CLERMONT AUVERGNE.

ASM CLERMONT AUVERGNE est également autorisée à résilier unilatéralement le contrat liant tout titulaire au Programme FAN ASM, dans le cas où le Titulaire manquerait gravement aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, et à tout moment, par l'envoi d'une lettre simple ou d'un courriel au Titulaire moyennant le respect d'un préavis raisonnable. Le Titulaire sera autorisé pendant cette période de préavis à utiliser sa Carte FAN ASM.

A l'issue de la période de préavis, le Titulaire ne pourra plus cumuler de Points lors de ses différents achats dans les structures ASM CLERMONT AUVERGNE participantes. Il pourra néanmoins utiliser les Points et avantages cumulés jusqu'alors dans sa Cagnotte dans un délai de 1(un) mois suivant la date de résiliation.

## 11. Informatique et Libertés

---

Le Titulaire autorise ASM CLERMONT AUVERGNE à procéder au traitement automatisé des données personnelles collectées lors de son inscription au Programme FAN ASM. Ces données sont destinées à la gestion du Programme FAN ASM et pourront être utilisées par ASM CLERMONT AUVERGNE.

Le Titulaire pourra lors de son adhésion au Programme FAN ASM, ou ultérieurement à tout moment, accepter que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection commerciale par ASM CLERMONT AUVERGNE ou par tout partenaire avec lequel ASM CLERMONT AUVERGNE partagerait ces données.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 7817 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Titulaire bénéficie :

- d'un droit d'accès et de rectification lui permettant de faire modifier, compléter ou mettre à jour ses données personnelles ;
- d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes ;
- d'un droit d'opposition sans motif, à l'utilisation de ses données à des fins de prospection.

Pour l'exercice de ses droits, le Titulaire est invité à contacter le service adhérent en se connectant sur le Site Internet.